

#### 9.2.4. Politique d'annulation spécifique à l'Offre d'Espaces « Meeting »

Le tableau ci-dessous détaille les conditions d'annulation d'une Offre d'Espaces « Meeting » en fonction de la période de préavis :

1. **Délai de préavis** : moins de 48 heures avant le début de la réunion
  - **Salle de 1 à 11 personnes** : frais d'annulation de 100% de la Prestation et/ou débit du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.
  - **Salle de 12 personnes et plus** : frais d'annulation de 100% de la Prestation et/ou débit du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.
  
2. **Délai de préavis** : entre 48 et 96 heures
  - **Salle de 1 à 11 personnes** : frais d'annulation de 50% de la Prestation et/ou débit du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.
  - **Salle de 12 personnes et plus** : frais d'annulation de 100% de la Prestation et/ou débit du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.
  
3. **Délai de préavis** : au-delà de 96 heures
  - **Salle de 1 à 11 personnes** : pas de frais d'annulation, remboursement à 100% et/ou restitution du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.
  - **Salle de 12 personnes et plus** : pas de frais d'annulation, remboursement à 100% et/ou restitution du ou des Crédit(s) correspondant à la réservation annulée.

Les éventuelles prestations complémentaires souscrites avec l'Offre d'Espaces « Meeting » (restauration, reprographie, etc.) seront soumises aux mêmes conditions d'annulation.

Si une réservation s'étend sur plusieurs jours, consécutifs ou non, la politique d'annulation spécifique à l'Offre d'Espaces « Meeting » s'applique sur chaque jour individuellement.

Le remboursement s'effectue sous un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'annulation.